

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**



SARL au capital de 10 000 € inscrite
sur la liste nationale des commissaires aux comptes,
rattachée à la CRCC des Hauts-de-France

999, avenue de la République
59700 Marcq-en-Barœul
Tel : 03.20.82.10.94
contact@septentrionaudit.fr
www.septentrionaudit.fr

Centre Social Mosaïque

30 rue Cabanis

59000 LILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Aux adhérents,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **Centre social Mosaïque** relatifs à l'exercice clos le **31/12/2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels au § « Règles et méthodes comptables ».

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons apprécié le caractère raisonnable des estimations comptables retenues, la correcte prise en compte du principe de séparation des exercices en ce qui concerne les subventions, les adhésions, les participations.

Nous avons veillé, au titre de la première année d'application, au respect du nouveau règlement comptable, notamment au titre du reclassement des transferts de charges, des éléments exceptionnels, et des nouvelles informations devant figurer dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marcq-en-Barœul, le 27/03/2026

SEPTENTRION AUDIT
I. DUPONT
Commissaire aux Comptes
Gérante Associée



Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	12 183	12 183		4 061
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	110 822	110 777	45	1 653
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	44 883	44 883		
	Autres immobilisations corporelles	178 204	174 200	4 003	8 830
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	346 092	342 044	4 048	14 544
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	2 214		2 214	2 214
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	23 165		23 165	17 682
COMPTES DE REGULARISATION	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	285 298		285 298	353 989
	Charges constatées d'avance	962		962	2 570
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	611 243		611 243	431 226
	TOTAL (III)	922 883		922 883	807 682
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	1 268 975	342 044	926 931	822 226

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	153 144	153 144
	Autres		
	Report à nouveau	411 640	326 214
	Excédent ou déficit de l'exercice	66 951	85 425
	Total des fonds propres (situation nette)	631 735	564 783
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	671	2 769
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	671	2 769
	Total des fonds propres	632 406	567 553
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	31 088	22 885
	Total des provisions	31 088	22 885
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		5 313
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 304	53 084
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	167 509	131 548
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	4 802	
	Produits constatés d'avance (1)	39 821	41 844
	Total des dettes	263 437	231 788
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	926 931	822 226
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	66 951,40	85 425,30
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	263 437	231 788
(2)	Dont emprunts participatifs		



Compte de Résultat

1/2

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	7 386	6 250
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	829 168	859 949
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	833 024	783 266
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		23 863
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	600	
	Autres produits	6	6 320
Total des produits d'exploitation		1 670 183	1 679 647
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	353 307	368 246
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	62 743	64 026
	Salaires	902 405	875 280
	Cotisations sociales	273 049	270 317
	Dotation aux amortissements et dépréciations	10 496	11 748
	Dotation aux provisions	8 203	
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	684	11 173
Total des charges d'exploitation		1 610 887	1 600 789
RESULTAT D'EXPLOITATION		59 296	78 859

Compte de Résultat

2/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			59 296	78 859
PRODUITS FINANCIERS	De participation			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés		8 603	6 303
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
	Produits des immobilisations financières cédées			
Total des produits financiers			8 603	6 303
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées			
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières				
RESULTAT FINANCIER			8 603	6 303
RESULTAT COURANT avant impôts			67 899	85 162
	Produits exceptionnels			4 356
	Charges exceptionnelles			4 093
RESULTAT EXCEPTIONNEL				263
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices			948	
TOTAL DES PRODUITS			1 678 786	1 690 307
TOTAL DES CHARGES			1 611 835	1 604 882
EXCEDENT ou DEFICIT			66 951	85 425
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature			203 620	203 620
Bénévolat			45 000	
TOTAL			248 620	203 620
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens			203 620	203 620
Prestations				
Personnel bénévole			45 000	
TOTAL			248 620	203 620



Informations générales

L'association a pour objet d'étudier, promouvoir, soutenir, favoriser, coordonner toute action relative au développement et au maintien des activités du Centre Social Mosaïque de Fives, dans le respect des convictions individuelles et dans l'indépendance à l'égard des partis politiques et des groupements confessionnels.

Les principales missions sociales réalisées sont les suivantes :

Le Centre Social entend être un foyer d'initiatives porté par les habitants avec le soutien de professionnels. C'est la mise en oeuvre concrète d'un projet de développement social local, agréé par la CAF, qui a pour ambition première de placer l'habitant au coeur de la démarche, en lui conférant un rôle d'acteur et de citoyen.

Le Centre Social est ouvert à tous (y compris aux personnes en situation de handicap), sans distinction.

Il se situe dans un rôle d'accueil, d'écoute, de dialogue entre les générations, les catégories socio-économiques, et les cultures.

Le Centre Social est composé de 4 secteurs : petite enfance avec un multi accueil, une ludothèque, enfance et jeunesse avec des centres de loisirs, de l'accompagnement scolaire, des séjours et adultes-familles. Ce dernier secteur comporte 2 pôles : un pôle social avec des ateliers sociolinguistiques, un pôle ressources santé, des ateliers de parentailié, des séjours familiaux, etc... et un pôle artistique.



Règles et Méthodes Comptables



Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **926 931** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 678 786** euros et un total **charges** de **1 611 835** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **66 951** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (hormis application du règlement ANC n°2022-06, voir paragraphe ci-dessous) ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables, homologué par arrêté du 26 décembre 2023 et publié au Journal officiel du 30 décembre 2023, applicable à compter des exercices ouverts au 01/01/2025, ainsi que du règlement ANC n°2023-03 entraînant modification de l'ANC n°2018-06, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. La première application du règlement de l'ANC n°2022-06 constitue un changement de méthode comptable.

Les principaux impacts du changement de réglementation sont les suivants :

- Suppression des transferts de charges (poste 79) ;
- Nouvelle définition du résultat exceptionnel, désormais limité aux opérations directement liées à un événement majeur et inhabituel ;
- Réforme du contenu des annexes.

Aucun autre changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Règles et Méthodes Comptables



Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Type	Mode d'amortissement	Durée
Logiciels	Linéaire	3 ans
Instal. agencement bâtiment	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel activité	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel sono/informatique	Linéaire	2 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	1 à 10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

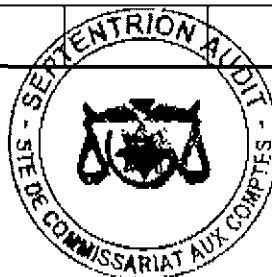
Cotisations

Les cotisations ont été comptabilisées en tenant compte des appels de cotisations envoyés.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	12 183					12 183
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 183					12 183
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur soi propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement	110 822					110 822
	Instal technique, matériel outillage industriels	46 268				1 385	44 883
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	183 403				5 200	178 204
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		340 493				6 585	333 909
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		352 677				6 585	346 092



Amortissements

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres		8 122	4 061		12 183
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		8 122	4 061		12 183
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement		109 169	1 608		110 777
	Instal technique, matériel outillage industriels		46 269		1 385	44 883
	Autres Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, mobilier		130 440	4 418	4 927	129 931
	Emballages récupérables et divers		44 133	409	273	44 269
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		330 011	6 435	6 585	329 860
TOTAL			338 133	10 496	6 585	342 044



Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	22 885	8 203		31 088
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	22 885	8 203		31 088
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		22 885	8 203		31 088
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			8 203		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	23 165	23 165	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	284 557	284 557	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	741	741	
	Charges constatées d'avance	962	962	
	TOTAL DES CREANCES	309 426	309 426	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	51 304	51 304		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	84 059	84 059		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	77 622	77 622		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	5 828	5 828		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	4 802	4 802		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	39 821	39 821		
	TOTAL DES DETTES	263 437	263 437		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				



Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 014	16 573	8 441	50,94
Dettes fiscales et sociales	112 540	75 231	37 309	49,59
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	137 554	91 804	45 751	49,84



Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			962
Atout Komply 2025		221	
Repro IT 1T2026		301	
Data IT abo connect office		263	
Solidatech licences ordi cyber 1 an		129	
La voix du Nord 01/2026		49	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			962



Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			39 821
PCA CARSAT AUTONOMIE NUMERIQUE 1 CYCLE		2 500	
PCA ETAT CLAS 2025/2026		5 126	
PCA CARSAT BIENVENUE A LA RETRAITE 1 CYCLE		3 000	
PCA PHOSPHORAGE ANNE 2026		9 798	
PCA SEJOUR SKI 2026		8 500	
PCA RACHAT COPIEUR CEGELEASE		4 064	
PCA CAF CLAS		6 833	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			39 821



Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/20	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/20
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	153 144				153 144
Autres réserves					
Report à nouveau	326 214	85 425			411 640
Excédent ou déficit de l'exercice	85 425	(85 425)	66 951		66 951
Situation nette	564 783		66 951		631 735
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	2 769			2 098	671
Provisions réglementées					
TOTAL	567 553		66 951	2 098	632 406



Notes sur le compte de résultat

Ventilation des produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de l'exercice se ventilent de la manière suivante :

Nature des produits d'exploitation	Montant	Taux
Concours publiques et subventions d'exploitation	833 024	50 %
Ventes de biens et services	829 168	50 %
Cotisations	7 386	NS
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	600	NS
Autres produits	6	NS
TOTAL	1 670 183	100%

Ventilation des subventions

Nature des subventions	Montant	Taux
Commune	457 722	55 %
Département	157 866	20 %
CAF	112 354	13 %
Etat	71 218	9 %
Région	20 000	2 %
Autres subventions	17 047	1 %
Quote part de subvention d'investissement virée au résultat	2 098	
Boni/mali sur subventions N-1	(5 282)	
TOTAL	833 024	100%

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.



Engagement retraite

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 31 088 euros.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- Convention collective des centres sociaux ;
- Les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté ;
- Le départ volontaire ou à l'initiative du salarié ;
- L'âge de départ à la retraite : 65 ans ;
- Le taux de rotation du personnel : 15% constant jusqu'à 50 ans
- Le taux moyen d'augmentation des salaires : 2% ;
- Le taux d'actualisation retenu : 3,96% ;
- Le taux moyen des charges sociales : 50%.



Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature		
Mise à disposition des locaux par la Ville de Lille + Fluides	203 620	203 620
Bénévolat	203 620	203 620
3000 heures de bénévolat valorisées à 15 €/h	45 000	
	45 000	
Total	248 620	203 620

Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Mise à disposition des locaux par la Ville de Lille + Fluides	203 620	203 620
Prestations	203 620	203 620
Personnel bénévole		
Bénévolat 3000 heures valorisées à 15 €/h	45 000	
	45 000	
Total	248 620	203 620



Autres informations

Rémunération des dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Effectif au 31/12/2025

	Personnel salarié
Cadres	1
Non cadres	29
Contrats d'apprentissage	2
TOTAL	32

Honoraires Commissaire aux comptes

Honoraires mission 2025 : 5 340€ HT

Contributions volontaires

- Mise à disposition par la ville de Lille du bâtiment et prise en charge des consommations énergétiques : 206 620€ (base 2024)
- Bénévolat : estimé à 3 000 heures au taux de 15€/h : 45 000 €

